

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie

Comité syndical
Séance du 6 février 2023 à Douains - siège de Seine Normandie Agglomération

Délibération n° 2023 02 05

Budget primitif 2023

Date de convocation : 27 janvier 2023

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant

Délégués titulaires excusés :

- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire

Pouvoirs :

- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à M. BREUGNOT
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à Frédéric DUCHÉ
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à M. DEMAZURE
- Florent SAINT-MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à M. DEMAZURE

Secrétaire de séance : Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération

Carte : Compétence principale - Art. 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	40	0	0	40

Exposé des motifs

Le Président rappelle que l'année 2023 est la première année de plein exercice du SMGSN. Il convient notamment de construire un budget de transition permettant le démarrage des différentes compétences du SMGSN.

Il présente la note synthétique sur le budget ci-annexée et met en lumière les éléments suivants :

Budget principal :

Dans la continuité du syndicat de préfiguration, le budget principal va permettre de poursuivre de l'étude de définition de la stratégie de prévention du risque d'inondation et de développer l'animation du syndicat notamment en matière de GEMA. Il portera également toute la logistique pour l'installation du syndicat dans ses nouveaux locaux.

La participation du SMGSN au projet d'acquisition de données topographiques LIDAR, prévue en 2022 mais non finalisée, sera également inscrite dans le BP1 en 2023. En outre, une collaboration est prévue entre le syndicat, le GIPSA et la Métropole Rouen Normandie dans le cadre d'une étude de préfiguration des zones d'expansion des inondations.

Budgets GEMA : Budget annexe 2 (lit mineur) et budget annexe 3.3 (lit majeur)

Les projets de 2023 vont s'articuler autour de la réalisation des diagnostics locaux de territoires, de l'élaboration des plans d'actions et des études préalables aux travaux sur les différents secteurs du lit mineur et du lit majeur (fluviaux, fluvio-maritimes et maritimes).

Budgets inondations : Budget annexe 3.1 (animation) et budget annexe 3.2 (gestion des ouvrages)

À l'issue de la définition de la stratégie de gestion du risque d'inondation et des études de danger, il est prévu des études complémentaires plus ciblées, notamment en matière de vulnérabilité et préparation à la gestion de crise sur le BA3.1.

En ce qui concerne la gestion des ouvrages de prévention des inondations, le SMGSN va s'inscrire dans la continuité de la gestion assurée dans le cadre des conventions Fesneau entre la MRN, CSA, la CCRS et le Département 76.

Il est donc inscrit sur le BA3.2 – gestion ouvrages, les moyens nécessaires aux travaux de réparation et de réhabilitation courantes des digues, la gestion de la végétation ainsi que les deux opérations importantes d'ores et déjà programmées sur Bardouville (canalisation de ressuyage) et Hénouville (remise à niveau de l'ouvrage).

Monsieur DEMAZURE présente le détail du projet de budget primitif 2023 (annexe ci-jointe) qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 3,41M€
- Section d'Investissement : 1 M€

Monsieur le Président présente ensuite le budget primitif par chapitre dont le détail figure dans la note de présentation annexée aux documents de séance.

Délibération

Le comité syndical,

Vu les articles L5722-1 à L5722-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R5711-1-1 à R5711-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Vu le projet de budget 2023 annexé de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté en dépenses et en recettes à :

Budget principal - *Administration & animation GEMA* :

- Section de Fonctionnement : 820 000 €
- Section d'Investissement : 94 957,22 €,

Budget annexe 2 - *GEMA lit mineur* :

- Section de Fonctionnement : 353 000 €
- Section d'Investissement : 15 000 €,

Budget annexe 3.1 - *Animation PI* :

- Section de Fonctionnement : 119 000 €
- Section d'Investissement : 5 000 €,

Budget annexe 3.2 - *Gestion ouvrages PI* :

- Section de Fonctionnement : 2 042 000 €
- Section d'Investissement : 926 000 €,

Budget annexe 3.3 - *GEMA lit majeur* :

- Section de Fonctionnement : 80 000 €
- Section d'Investissement : 5 000 €,

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande


Julien DEMAZURE